

Lettre sur la formation professionnelle

No 3/2011

Table des matières

- Page 2 | Programmes d'échange et de mobilité: Les compétences interculturelles prennent de l'importance
Page 3 | Salaire des apprentis et apprenties: Mon salaire m'appartient – vraiment?
Page 5 | Validation des acquis: «J'ai été reconnu comme professionnel à part entière!»
Page 6 | Section francophone: Nouvelle collaboratrice
Page 6 | Moutier: Salon de la formation 2012

Informations de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP), tél. 031 633 87 28, osp@erz.be.ch
Lettre sur la formation professionnelle sur internet: www.erz.be.ch/lfp
Sur commande comme Newsletter: berufsbildungsbrief@erz.be.ch

Cours interentreprises Langenthal: les pionniers

Le nouveau centre CIE boulangerie-pâtisserie-confiserie de Langenthal est pionnier dans le domaine. Huit associations professionnelles régionales pour la boulangerie-pâtisserie et la pâtisserie-confiserie ainsi que les deux cantons de Berne et Soleure se sont rassemblés pour créer une région commune de formation avec un centre de formation unique pour les cours interentreprises. Ce centre se trouve dans les locaux de l'école professionnelle de Langenthal et remplace les six anciens sites des cantons de Berne et de Soleure.

A l'avenir, 400 à 500 apprentis et apprenties suivront chaque année les cours interentreprises à Langenthal. Le centre est ainsi exploité 40 semaines par an. Les

apprentis et apprenties sont suivis par deux instructeurs, employés tous deux à 80%. Fritz Nyffenegger, président de l'association bernoise des maîtres boulangers-pâtisseries, est convaincu par cette solution: «La plupart des associations professionnelles ont du mal à trouver des instructeurs qualifiés. En regroupant nos forces, nous pouvons professionnaliser la formation et répondre ainsi aux exigences élevées de la formation professionnelle. Nous disposons d'installations modernes et d'instructeurs exerçant à titre principal, qui sont formés à la méthodologie et à la didactique.» Pour Fritz Nyffenegger, il n'y a pas de doute: «le centre CIE de Langenthal est exemplaire – un modèle qui vaut aussi pour les autres branches.»



Des apprentis et apprenties dans le centre CIE de Langenthal. PHOTO: PANISSIMO

Vague de modernisation dans les centres de cours interentreprises

Le nouveau centre de cours interentreprises (CIE) de boulangerie-pâtisserie-confiserie (voir article à gauche) est un modèle pour une



organisation du monde du travail (OrTra) qui développe aujourd'hui des solutions pour demain.

Les structures CIE ont aussi été réformées dans

d'autres métiers ou sont en cours de modernisation. Le groupement pour l'apprentissage Aprentas dispense ses cours interentreprises pour les laboratin-e-s au cœur de Berne, l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) et l'Union suisse des Carrossiers (USIC) vont regrouper leurs sites à Wankdorf, Swissmechanic souhaite fermer ses cinq sites actuels et cherche des locaux dans la région de Berne.

L'étroite collaboration entre les trois sites d'apprentissage (entreprise formatrice, école professionnelle, cours interentreprises) est essentielle pour garantir la qualité de la formation et constitue donc un facteur de réussite de la formation professionnelle. Les OrTra sont responsables des CIE qui allègent le travail des entreprises formatrices. Elles doivent donc faire en sorte que les compétences des apprentis-e-s soient élevées, que les installations soient modernes et que les coûts pour les entreprises soient aussi bas que possible. Le nouveau système de financement des cantons les encourage en créant les bonnes mesures incitatives avec des forfaits.

L'OSP soutient les réformes des OrTra et salue le courage dont elles font preuve en osant se tourner vers l'avenir.

Theo Ninck, Chef de l'OSP,
theo.ninck@erz.be.ch

Editorial



Les compétences interculturelles prennent de l'importance

Ce n'est qu'en franchissant les frontières qu'on découvre de nouveaux mondes. Ceci est valable tant au sens propre qu'au sens figuré. Les programmes d'échange de la «fondation ch» proposent aux apprentis et apprenties et aux jeunes professionnels et professionnelles la possibilité de dépasser les frontières linguistiques et géographiques.

ROLF MARTI

Le monde devient global. De plus en plus de biens sont échangés autour du globe, de plus en plus de personnes voyagent de continent en continent, de plus en plus de réseaux de données gravitent autour de la planète faisant des gens du Nord, du Sud, de l'Ouest et de l'Est des voisins virtuels. La mondialisation galopante a des répercussions sur le monde professionnel. Les connaissances linguistiques et les expériences internationales deviennent des facteurs importants du développement personnel et professionnel.

C'est là qu'intervient la «fondation ch». Le centre de compétences pour l'échange et la mobilité, sous la responsabilité des 26 cantons, encourage avec ses programmes les échanges en Suisse, en Europe et en dehors de l'Europe. Et ce à tous les niveaux de la formation.

Piaget – programme d'échange national

«Piaget» et «Leonardo da Vinci» sont deux programmes qui s'adressent aux adolescents et adolescentes et aux jeunes adultes évoluant dans la formation professionnelle. Le programme «Piaget» encourage les échanges entre les régions linguistiques de Suisse. Les apprentis et apprenties de Suisse alémanique peuvent par exemple échanger leur place d'apprentissage, pour une durée déterminée, avec quelqu'un de Suisse romande ou du Tessin, à condition que l'entreprise formatrice et l'école professionnelle soient d'accord. L'inscription et le placement sont gratuits (voir encadré). La «fondation ch» développe par ailleurs des projets avec des entreprises formatrices qui souhaitent permettre à leurs apprentis et apprenties d'effectuer un échange, par exemple dans une entreprise d'une autre région linguistique.

«Piaget» s'adresse également aux personnes ayant terminé leur apprentissage et inscrites au chômage. Elles peuvent faire un stage dans une autre région linguistique suisse. Les stagiaires travaillent à 80% dans l'entreprise et, durant les 20% restants, suivent un cours de langue obligatoire. La «fondation ch» apporte gratuitement son aide dans la recherche d'une place de stage et d'un logement (voir encadré pour l'inscription).

Informations

Les programmes de la «fondation ch» sont présentés sous www.ch-go.ch. Les apprentis et apprenties et les jeunes professionnels et professionnelles peuvent s'inscrire pour le programme d'échange «Piaget». Les entreprises et les institutions de la formation professionnelle qui désirent s'engager dans le programme «Leonardo da Vinci» y trouveront les informations et les formulaires de demande nécessaires. Il est possible de demander des informations individuelles par téléphone au 032 346 18 18 ou par courriel à info@ch-go.ch.

Leonardo da Vinci – programme d'échange européen

Le programme «Leonardo da Vinci» fonctionne différemment. Il doit permettre à des jeunes professionnels et professionnelles suivant une formation initiale ou une formation continue d'effectuer un stage dans un pays européen. Ceux-ci ne peuvent toutefois pas s'inscrire directement au programme. «Leonardo da Vinci» s'adresse plutôt aux entreprises et institutions de la formation professionnelle qui souhaitent mettre en place un projet d'échange international pour leurs apprentis et apprenties. La «fondation ch» aide à la préparation de tels projets et les soutient financièrement.

Des projets correspondants sont actuellement mis en œuvre par des écoles professionnelles, des organisations du monde du travail, des administrations et des entreprises. Les apprentis et apprenties de La Poste Suisse qui travaillent dans les domaines «logistique», «commerce de détail» et «commerce» ont par exemple la possibilité d'aller travailler pendant deux à trois semaines à La Poste française ou dans une des filiales de La Poste Suisse en Allemagne ou au Royaume-Uni. Pour La Poste, il est clair que les compétences linguistiques et interculturelles sont de plus en plus importantes dans le monde du travail moderne. L'entreprise permet donc à son personnel de les améliorer.



Une longueur d'avance: un séjour à l'étranger ou dans une autre région linguistique stimule le développement professionnel.

PHOTO: DB

Mon salaire m'appartient –

Le premier salaire d'apprenti ou apprentie est tombé. «Ça y est, je peux enfin m'offrir ce dont j'ai longtemps rêvé!» voilà ce que pensent nombre d'apprentis et apprenties. Erreur: le salaire n'est pas là juste pour le plaisir, tous les parents le savent. Et il leur faut bien tempérer l'enthousiasme de leurs enfants face à l'argent gagné. Etablir un budget permet d'éviter le conflit.

ROLF MARTI

Caroline a entre les mains son premier décompte de salaire et se réjouit. L'entreprise formatrice a versé 700 francs sur son compte. L'imagination de la jeune femme s'emballa. Elle se voit déjà flâner dans les boutiques. Elle imagine tous les beaux vêtements qu'elle va pouvoir s'offrir, son futur téléphone portable ou encore ces boucles d'oreilles si longtemps désirées. Plus besoin non plus de compter ses sous lors des sorties. Le cinéma? Une fois par semaine au moins. Les samedis soirs entre copines? Aucun souci. Partir à Londres? Pas impossible. Pendant sa scolarité, Caroline avait 40 francs d'argent de

poche par mois auxquels s'ajoutait la meune monnaie gagnée lors de petits boulots. Impossible de faire des folies avec si peu. Maintenant par contre, elle est sûre que c'est la belle vie qui commence!

La joie de Caroline est cependant de courte durée. A peine a-t-elle montré son décompte de salaire à ses parents qu'ils lui parlent de «primes de l'assurance-maladie», de «participation aux dépenses du ménage» et de «coûts des manuels scolaires». Ils veulent établir un budget avec elle. Caroline est énervée. Hors de question qu'elle dépense l'argent durement gagné pour les manuels scolaires et le reste. D'ailleurs qu'est-ce qu'ils s'imaginent? Sa meilleure amie peut garder tout son salaire pour elle. Pourquoi elle ne pourrait pas faire pareil, elle? «Mon salaire m'appartient», lance-t-elle à ses parents avant d'aller s'enfermer dans sa chambre.

Ce que dit la loi

Mon salaire m'appartient. C'est ce dont sont persuadés la majorité des apprentis et apprenties. Et, sur le principe, la loi leur donne raison. D'après le Code civil, l'apprenti ou apprentie a l'administration et



Tout nous invite à la consommation: les jeunes doivent ap

la jouissance de son traitement (art. 323, al. 1). Cela signifie cependant aussi qu'ils doivent subvenir autant que possible à leurs dépenses, par exemple l'achat de manuels scolaires, leurs frais de transport ou leurs primes d'assurance-maladie. Plus encore: le Code civil indique aussi

Attention au piège du surendettement

Grande est la tentation de dépenser plus d'argent que l'on en gagne. Tout particulièrement pour les jeunes. Mieux vaut prévenir que guérir.

Une enquête menée en 2007 par l'Office fédéral de la justice a révélé qu'environ un tiers des jeunes de 18 à 24 ans sont endettés. Il s'agit principalement d'argent emprunté à la famille ou à des amis, en général des petites sommes. Dix pour cent des jeunes adultes ont cependant des dettes s'élevant à plus de 2000 francs.

Les raisons d'emprunter de l'argent ne manquent pas. Tout nous invite à la consommation. Et le sentiment de n'appartenir à un groupe social que si l'on possède certains articles de marque est prononcé, en particulier chez les jeunes. La publicité contribue au comportement de consommation.

C'est en particulier dans les domaines des télécommunications, de la santé et

du commerce en ligne que les jeunes dépensent plus d'argent qu'ils n'en ont. Seulement, une fois endettés, il n'est pas si simple de se sortir de la situation. Beaucoup doivent payer leurs dettes par des versements répartis sur plusieurs années, ce qui limite fortement leurs perspectives professionnelles et personnelles.

Etablir des limites

Il est donc préférable de prévenir plutôt que guérir. Les jeunes devraient apprendre à faire la différence entre ce dont ils ont envie et ce dont ils ont besoin et à échapper à la pression de groupe. Ils devraient également acquérir les compétences financières nécessaires. Un budget peut s'avérer utile dans cette démarche (voir article de fond). Les «limites» suivantes peuvent aussi aider à gérer son argent raisonnablement:

- déterminer des limites pour les comptes

en banque, les cartes de crédit et de clients,

- téléphoner avec des cartes prépayées,
- ne conclure aucun contrat de leasing,
- ne pas emprunter d'argent.

Il est indispensable de remplir sa déclaration d'impôts. En cas d'oubli, les autorités fiscales appliqueront leur propre barème, en règle générale trop élevé.

Les jeunes qui sont endettés devraient demander de l'aide. Par exemple en se tournant vers leurs parents ou une autre personne de confiance. Le premier pas, c'est d'en parler. Les conseillers et conseillères financiers professionnels peuvent eux aussi être d'une grande aide.

Vous trouverez plus d'informations, des conseils et des astuces pour épargner sous:

www.dettes.ch,

www.schuldeninfo.ch (en allemand)

vraiment?



apprendre à gérer leur salaire.

PHOTO: KOMMA PR

que les parents peuvent exiger de leur enfant une contribution équitable à l'entretien du ménage (art. 323, al. 2). Cela ne va pas à l'encontre de l'obligation légale qu'ont les parents de subvenir aux besoins de leur enfant jusqu'à ce que celui-ci ait achevé une première formation.

La situation juridique est donc claire. Malgré tout, Caroline et ses parents font face à des questions difficiles. Comment faire comprendre à Caroline qu'elle doit désormais supporter une partie des dépenses qu'elle occasionne? Comment lui faire comprendre que ses parents eux-mêmes disposent de bien moins que 700 francs par mois chacun pour leurs dépenses personnelles, puisque la majeure partie de leurs revenus passent dans les impôts, le loyer, la caisse maladie et les assurances? Comment Caroline peut-elle apprendre à gérer son argent de façon raisonnable? Et surtout: une «contribution équitable à l'entretien du ménage», ça fait combien en francs et centimes? Même si Caroline et ses parents sont en bons termes, le premier décompte de salaire vient menacer la paix du foyer.

Ce qu'apporte un budget

Les parents de Caroline persuadent leur fille d'aller avec eux voir un conseiller budgétaire. Suite à la discussion avec ce spécialiste, puis aux discussions avec ses parents, Caroline se rend compte pour la première fois du coût élevé de la vie. A-t-elle jamais réalisé que ses parents paient

Le budget de Caroline

Un budget permet aux jeunes de garder le contrôle de leurs dépenses et d'éviter les désaccords avec leurs parents. Prenons l'exemple de Caroline. Elle gagne, en montants nets, 700 francs dans sa première année d'apprentissage, 1000 francs la deuxième année et 1400 francs la troisième année. Elle habite chez ses parents. Son budget pourrait ressembler à ceci:

Salaire d'apprentie	1 ^{re} année: 700 FRS	2 ^e année: 1000 FRS	3 ^e année: 1400 FRS
Frais fixes			
Prime d'assurance-maladie (assur. de base jusqu'à 18 ans)	parents	80	–
Prime d'assurance-maladie (assur. de base à partir de 18 ans)	–	–	310
Frais de transport (transports en commun, vélo)	90	90	90
Total	90	170	400
Dépenses personnelles			
Argent de poche	160	200	220
Téléphone portable	30	30	30
Vêtements, chaussures	80	90	100
Coiffeur, soins corporels, hygiène	40	40	50
Matériel scolaire	10	10	10
Ordinateur (entretien, amortissement)	parents	30	30
Sport, musique	parents	parents	50
Total	320	400	490
Provisions			
Franchise de la caisse d'assurance-maladie	parents	20	40
Dentiste/opticien	parents	20	20
Impôts	0	10	40
Épargne (vacances, camp, heures d'auto-école, etc.)	150	160	250
Total	150	210	350
Dépenses du ménage			
Contribution versée aux parents et/ou repas à l'extérieur	140	220	160
Total	140	220	160

Astuce

Le site Internet de Budget-conseil Suisse propose aux apprentis et apprenties, à leurs parents et aux enseignants et enseignantes de nombreuses informations pratiques pour aider à gérer un salaire d'apprenti ou apprentie: des modèles de budget, un outil de calcul de budget (en ligne), des barèmes pour la participation aux dépenses du ménage et à l'achat du matériel scolaire, ainsi que des adresses pour bénéficier de conseils professionnels www.budgetberatung.ch

chaque mois près de 2000 francs pour le loyer? S'est-elle jamais souciée du fait que les vacances à la mer ne sont possibles qu'en épargnant sur autre chose? Ou que sa mère ne peut pas s'offrir tous les beaux vêtements qu'elle voudrait et que son père n'a pas toujours les moyens de s'acheter le tout dernier téléphone portable?

Caroline se raisonne: gagner de l'argent, c'est aussi planifier et assumer des responsabilités. C'est être responsable du ménage commun, s'assurer qu'il y

aura assez d'argent jusqu'à la fin du mois. Le conseiller budgétaire établit un budget individuel pour Caroline, montrant les dépenses qu'elle devra assumer à l'avenir et déterminant combien elle peut dépenser et pour quoi (voir encadré). Caroline regarde le budget. C'est maintenant un autre film qui défile dans sa tête: moins «glamour» mais plus réaliste. Et d'une certaine façon, en contemplant ce document, elle a aussi le sentiment d'être devenue adulte.

«J'ai été reconnu comme professionnel à part entière!»

La validation des acquis permet à des adultes très expérimentés d'obtenir un CFC. Depuis trois ans, elle connaît un développement marqué dans le canton de Berne. Témoignage de Roberto Lentini, qui a obtenu cette année un CFC de mécapratricien par ce biais.

SOPHIE EICHENBERGER*,
FLORENT COSANDEY

M. Roberto Lentini, quel a été votre parcours professionnel?

R. L.: Il y a une vingtaine d'années, j'ai obtenu un CFC dans le domaine de l'automobile. J'ai travaillé durant cinq ans dans ce secteur, puis une année dans la boucherie de mon père. En 1999, une fabrique de mécanique m'a engagé comme mécanicien et j'ai appris le métier «sur le tas». J'y ai travaillé durant cinq ans, puis j'ai été engagé chez Rolex, où je suis toujours.

Pour quelles raisons avez-vous décidé de vous lancer dans une validation des acquis?

R. L.: Ça faisait longtemps que je souhaitais obtenir un CFC dans la mécanique. Mais pour des raisons personnelles, les offres de formation existantes ne me

convenaient pas. Puis un jour, ma femme a lu par hasard dans le journal qu'un projet pilote de validation des acquis dans la mécanique allait être organisé. Elle m'en a parlé et je n'ai pas hésité. C'était la voie idéale pour moi car une grande partie du travail pouvait se faire de façon autonome, à des moments que je choisissais.

Comment s'est déroulée la procédure?

R. L.: J'ai été aidé par l'Orientation professionnelle pour créer et organiser le contenu de mon dossier. De juin 2010 à janvier 2011, j'ai participé à six séances de groupe, de trois heures chacune. On nous a ensuite donné deux dates possibles pour rendre notre travail. Motivé à aller le plus vite possible, j'ai opté pour la première date. En avril, j'ai eu un entretien de vérification avec des experts du métier qui avaient lu et évalué mon dossier. Puis, début mai, l'Office de la formation professionnelle m'a informé j'avais acquis ce qu'il fallait pour recevoir le CFC. Ça a été une immense joie!

Comment avez-vous vécu cette période?

R. L.: Le démarrage a été un peu laborieux. Il n'est pas facile de retranscrire sur papier ce que l'on sait faire. J'ai toutefois très vite compris ce qui était attendu. Ensuite, il a fallu beaucoup de discipline pour réaliser le dossier, en plus du travail. J'ai dû faire pas mal de sacrifices, notamment renoncer à du temps précieux passé avec ma femme et mes enfants en bas âge. Heureusement, cet investissement intense n'a duré que durant une période limitée.

Quelles satisfactions retirez-vous de cette expérience?

R. L.: J'ai appris énormément de choses en réalisant mon dossier, notamment sur le plan théorique, en faisant de nombreuses recherches dans des manuels ou sur Internet. J'ai également amélioré mes compétences en informatique. Mais le plus important est que ce CFC constitue une magnifique satisfaction personnelle. J'ai été reconnu comme professionnel à part entière. J'en suis très fier.



Roberto Lentini en action sur son tour.

PHOTO: PRIVÉE

*) Stagiaire MPC

Une nouvelle voie reconnue au niveau du canton de Berne

Ces trois dernières années, la validation des acquis a connu un développement soutenu au niveau du canton de Berne et de l'espace BE-JUNE. Les trois cantons ont lancé plusieurs projets pilotes, dans le cadre desquels des dizaines de CFC ont été délivrés. Actif dans plusieurs professions, ainsi que dans diverses collaborations inter-cantoniales, le canton de Berne a obtenu en 2010 la reconnaissance de son système de validation des acquis par la Confédération. De ce fait, cette nouvelle procédure, qui s'adresse à des personnes qui sont déjà très proches du niveau CFC, s'ajoute désormais aux autres voies permettant à des adultes d'obtenir un titre officiel (voir LFP 1/10).

Pour la partie francophone du canton de Berne, la demande s'est avérée très forte ces derniers mois dans les domaines de la santé et du social. De nombreux candidats et candidates potentiels se sont également manifestés dans la logistique, le commerce, la vente ou la mécanique. Début 2012, un projet sera lancé dans la région pour la profession d'assistant socio-éducatif/assistante socio-éducative (ASE), étant donné les besoins avérés de qualification dans le domaine social (crèches, EMS, institutions du handicap, etc.) et l'intérêt des milieux employeurs. Parallèlement, des discussions sont en cours pour organiser une nouvelle volée dans le domaine de la mécanique/décolletage.

- Informations sur les possibilités d'obtenir un CFC en tant qu'adulte: www.erz.be.ch/dpa
- Pour un entretien individuel permettant de clarifier la voie adéquate pour obtenir un titre: Centres d'orientation professionnelle (www.erz.be.ch/orientation)



Section francophone

Nouvelle collaboratrice

Depuis le 1er septembre 2011, Carine Bütiker occupe la fonction d'adjointe aux examens, à 50%. A ce titre, elle s'occupe entre autres de la comptabilité, du paiement des experts et expertes ainsi que des inscriptions aux examens.

Par ailleurs, Monique Zürcher est de retour au sein de la Section francophone en tant que conseillère en formation. Elle remplace Marlène Villard qui, après près de quinze ans d'un engagement sans faille au service des apprentis et apprenties et des entreprises formatrices, a décidé de se lancer un nouveau défi professionnel.



Moutier

Salon de la formation 2012

La prochaine édition du Salon de la formation du Jura et Jura bernois aura lieu du 21 au 25 mars 2012 à Moutier. Durant cinq jours, des milliers de jeunes en fin de scolarité obligatoire et leurs parents pourront découvrir plus de 130 métiers et filières de formation disponibles dans la région. Les visiteurs auront la possibilité de dialoguer directement avec des apprentis et apprenties et des professionnels et professionnelles effectuant des démonstrations pratiques. Plus d'informations sur cette manifestation sous:

www.salon-formation.ch

Lettre sur la formation professionnelle

3/11 – novembre 2011

Information de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP)

Parution 3 fois par an

Publication:

Direction de l'instruction publique, Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle, Kasernenstrasse 27, case postale, 3000 Berne 22, Tél. 031 633 87 12, Fax 031 633 87 29, osp@erz.be.ch, www.erz.be.ch/formation-professionnelle

Rédaction:

Sibylle Brenner (OSP), Lea Coburg (OSP), Florent Cosandey (OSP), Daniel Hurter (GIB Berne), Sandra Kündig (ville de Berne), Marianne Marending (OSP), Rolf Marti (komma pr), Daniel Roth (Swisscom)

Composition graphique:

eigenart, Stefan Schaer, Berne

Impression:

Rickli+Wyss AG, Berne

Numéro 1/2012:

A paraître la semaine 10

P.P.
3000 Berne 22



Direction de
l'instruction publique
Office de l'enseignement
secondaire du 2^e degré
et de la formation
professionnelle

Kasernenstrasse 27
Case postale
3000 Berne 22